

PRET ADOPTION

La Caf de l'Aveyron peut accorder, sans condition de ressources, un prêt adoption d'un montant maximum de 2 000 euros lors d'une démarche d'adoption afin de les aider à l'occasion des frais engagés.

Le.s bénéficiaire.s	Allocataire	Conjoint
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone / Email	Fixe :	Email :
	Portable :	Portable :
DEFINITION DU PROJET :		
Fait à :		le :
Signature.s :	Allocataire	Conjoint
ATTESTATION DE L'ASSOCIATION :		
L'Association		
atteste que Madame, Monsieur		
remplissent les conditions nécessaires pour l'adoption de :		
• Né(e) le	à
• Né(e) le	à
• Né(e) le	à
Fait à :	Cachet de l'Association, signature	
Le :		

ATTENTION :

LA DEMANDE DE PRET DOIT ETRE PRESENTEE A LA CAF AU PLUS TARD
AVANT LA FIN DU 2EME MOIS QUI SUIT L'ARRIVEE DE L'ENFANT DANS LA FAMILLE